



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

lois de financement de la sécurité sociale

Question écrite n° 41071

Texte de la question

M. Jacques Pélissard attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le dernier rapport de la Cour des comptes relatif à la sécurité sociale et plus particulièrement sur l'organisation et le coût du système de permanence des soins ambulatoires (PDSA). Au-delà du diagnostic et des éléments d'explications relatifs au dérapage du coût des PDSA, qui se chiffre aujourd'hui à près de 700 millions d'euros de dépense directe de l'Assurance-maladie, la Cour des comptes a émis un certain nombre de préconisations, telles que le renforcement des missions des agences régionales de santé dans l'organisation globale des gardes (PDSA, pharmacies, gardes ambulancières) ou encore l'exercice du pouvoir de réquisition aujourd'hui exercé par le préfet. Le rapport demande en outre que le versement de la majoration spécifique aux actes médicaux effectués dans le cadre des PDSA soit subordonné au respect de règles garantissant l'homogénéité et la qualité de leur mode de régulation. Il souhaite connaître la position du Gouvernement sur ce dossier et les suites éventuelles qu'il entend réserver aux propositions de la Cour des comptes.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Pélissard](#)

Circonscription : Jura (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41071

Rubrique : Finances publiques

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 octobre 2013](#), page 11145

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)